

Département
DU LOIRET
—
Arrondissement
DE MONTARGIS
—
Canton
DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU SIIS
d'ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

Séance du 19 septembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CS : 12

En exercice : 12

Présents : 11

date de convocation : 04 septembre 2017

date d'affichage : 25 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Syndical légalement convoqué le 04 septembre 2017 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Président.

Étaient présents : Anne-Sophie CARBONNELLE, Nathalie FLOUR, Patrick ORTH, Michaël BRANGER, Arnaud CHARTON, Guy VAUDIN, Dominique VENIANT, Thierry DUPUIS, Patricia BROCHET, Nathalie VOLPI

Excusée et représentée : Vanessa DEL MORAL

Absents :

Secrétaire de séance : Anne-Sophie CARBONNELLE

La séance est ouverte à 19h

Le procès-verbal du 06 juillet 2017 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Changement de membre titulaire

Ervauville

Le Président et le Conseil sont informés que, suite à une démission, le Conseil Municipal d'Ervauville, dans sa séance du 28 juillet 2017, a modifié ses membres titulaires au sein du SIIS.

M. Guy VAUDIN devient membre titulaire en remplacement de Mme Maria CAPELAS CARVAHLO.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

PREND ACTE à l'unanimité de cette modification

Bazoches

Le Président et le Conseil sont informés que, suite à une décision du Conseil Municipal de Bazoches, dans sa séance du 14 septembre 2017, ce dernier a modifié ses membres titulaires et suppléants au sein du SIIS.

En effet, Mme Nathalie VOLPI devient membre titulaire en remplacement de Mme Nelly MASTRANGELO et M. Jérémy FERREZ devient membre suppléant en remplacement de Mme Nathalie VOLPI.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

PREND ACTE à l'unanimité de cette modification

M. Orth souhaite que l'on remercie Mme MASTRANGELO pour son investissement au sein du SIIS et regrette son départ. Il précise qu'il continuera à porter son projet de création de centre de loisirs le mercredi.

II – Élections d'un troisième vice-président

Suite au départ de Mme Maria CAPELAS CARVAHLO qui était 3^{ème} vice-présidente, le Président propose que soit nommé quelqu'un à sa place.

M. Dupuis demande à quoi sert un vice-président.

Le Président répond qu'il sert à suppléer le Président en cas d'absence et à assister aux réunions de bureau pour y donner son avis.

Déroulement du scrutin

Fait acte de candidature :

- Guy VAUDIN

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 12
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du Code Electoral). 00
- d. Nombre de suffrages exprimés..... 12
- e. Majorité absolue..... 07

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DU SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Guy VAUDIN	12	Douze

Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Guy VAUDIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

III – Retrait commune de Bazoches du SIIS

Le Président demande à M. Dupuis, maire de Bazoches, ce qu'il compte faire quant à son maintien au sein du syndicat.

Le Président rappelle à l'Assemblée que M. Dupuis avait dit, lors du dernier conseil, que sa commune quitterait le regroupement scolaire.

M. Dupuis répond que c'est son conseil municipal qui prendra la décision et que l'on aura leur décision dans un mois.

IV – Courrier du maire de Bazoches

Le Président informe le Conseil du courrier reçu du maire de Bazoches au sujet de la rentrée scolaire.

Le Président demande à M. Dupuis de s'expliquer.

M. Dupuis fait un rappel sur le déroulement des faits et voudrait savoir pourquoi il n'y a pas eu de convocation du bureau du SIIS suite au courrier de l'Inspection en date du 20 juillet. Il considère que c'est une faute grave du SIIS.

Le Président, M. Orth et Mme Carbonnelle apportent des précisions sur le déroulement des faits.

- Le 16 mars, en conseil syndical, le Président informe le Conseil qu'il y aura une ouverture de classe à Ervauxville en septembre sans avoir été consulté par l'Inspection Académique. Les élus s'étonnent alors de cette décision et s'interrogent sur le lieu de cette ouverture alors que des bâtiments existent à Bazoches
- Le 20 juin, en conseil syndical, il est rappelé que les effectifs devraient être de 92 élèves selon les éléments donnés par la directrice de l'école d'Ervauxville à l'Inspectrice. Les délégués pensent que cela fera trop d'élèves à Ervauxville et qu'ils pensent qu'il y aura un problème de sécurité. Les délégués de Bazoches proposent donc à l'Assemblée l'ouverture d'une classe modulaire sur leur commune pour un coût d'environ 8 000 € H.T pour l'année. De ce fait, les élus décident de prendre RV avec l'Inspectrice d'Académie et le député M. Door pour obtenir leur accord sur le site. RV qu'ils obtiennent pour le 22 juin à 15h
- Le 22 juin, accord est donné au SIIS pour l'ouverture à Bazoches

- Le 27 juin, M. Dupuis dépose au secrétariat du SIIS le contrat de location de la classe modulaire qui s'élève à 11 604.73 € H.T
- Le 04 juillet, l'entreprise vient sur place pour affiner l'installation de la classe et annonce un tarif de 16 459.46 € H.T. Le Président convoque donc en urgence le Conseil Syndical pour le 06 juillet
- Le 05 juillet, le devis définitif (le chauffage n'avait pas été compté) est de 19 089.46 € HT (22 907.35 TTC), étant précisé qu'il n'y a pas de récupération de TVA car c'est du fonctionnement
- Le 06 juillet, le Conseil Syndical se réunit et décide, à la majorité, vu le montant, de ne pas donner suite au devis présenté et de proposer une ouverture de classe à la salle polyvalente de Rozoy
- Le 07 juillet, le Président envoie un courrier à l'Inspection pour la tenir informée de la décision
- Le 20 juillet, l'Inspection répond qu'elle ne peut donner une suite favorable à notre proposition sur Rozoy pour des raisons de superficie, nuisances sonores et olfactives et proximité d'un atelier communal. L'Inspection attend donc une nouvelle proposition
- Le 25 juillet, par courrier et par mail, le Président informe l'Inspection qu'étant donné le coût trop élevé pour Bazoches et le refus pour Rozoy, il n'y a comme possibilité d'ouverture de classe qu'Ervauville et que nous attendons son accord afin de pouvoir prévenir au plus vite les parents et organiser le planning du personnel.

Nous n'avons eu une réponse de l'Inspection que le 29 août au soir par téléphone pour nous dire que l'ouverture se ferait à Ervauville.

Aussi, nous étions dans l'impossibilité de prévenir les parents plus tôt. Dès le lendemain, l'information était affichée dans les tableaux des écoles.

Le Président répond à M. Dupuis qu'il n'y avait pas lieu de faire une réunion de SIIS dans la mesure où nous n'avions pas eu de réponse de l'Inspection et que son rôle était de protéger les élus contre un recours en responsabilité civile ou pénale.

Le Président dit qu'il n'a pas répondu au courrier envoyé le 21 août 2017 par le maire de Bazoches car il souhaitait que les choses soient expliquées clairement en conseil.

Suspension de séance à 19h55 pour faire intervenir deux parents délégués Reprise de séance à 20h

V – Rentrée des classes

Le Président informe le Conseil que la rentrée s'est plutôt bien passée malgré la réponse tardive de l'Inspection sur le lieu de la classe et sur les horaires des écoles.

Les horaires ont été établis en juillet, sur une base d'ouverture à Ervauville, et ont été transmis à l'Inspection. Cette dernière nous informe qu'il faut l'avis des conseils d'école avant qu'elle ne les valide. Les directeurs d'école sont donc contactés, font le nécessaire rapidement mais cela n'a pu être le cas pour Bazoches.

Aussi, le secrétariat du SIIS, le 29 août, a contacté l'Inspection pour avoir une validation des horaires de classe. Validation faite par mail le 30 août à 8h25. L'information est aussitôt affichée dans les écoles.

Mme Flour trouve que les horaires d'Ervauville ne sont pas pratiques puisqu'un parent qui a un enfant en maternelle et un enfant en CP doit attendre 30 mn pour récupérer le deuxième.

Le Président rappelle que les horaires de classe sont déterminés en fonction de plusieurs contraintes :

- personnel
- temps scolaire imposé par l'Inspection
- temps de transport scolaire
- organisation de la pause méridienne
- budgétaire

Mais que l'élément principal pris en compte est le bien-être des enfants et du personnel.

Les effectifs d'un total de 190 élèves se répartissent comme suit :

PSM : 23	CE1 : 30
MSM : 17	CE2 : 27
GSM : 23	CM1 : 21
CP : 21	CM2 : 28

VI – Volets + gâche école Bazoches

Volets

Le Président informe le Conseil qu'il y a 2 volets roulants à l'école de Bazoches qui ne fonctionnent pas. Le menuisier est passé et présente un devis qui s'élève à 604 € HT pour la fourniture et la pose.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à 11 voix pour et 1 abstention de retenir le devis de l'entreprise Idaszek pour un montant de 604 € HT

Gâche

Le Président informe le Conseil qu'il y a la gâche du portail de l'école de Bazoches qui ne fonctionne pas. L'électricien est passé et se renseigne auprès de son fournisseur afin d'effectuer la commande.

VII – Tarifs et lieu garderie

Tarifs

- Actuellement, il existe un tarif de 15h30 à 16h pour 0.50 €. Une demande est faite pour 15h30 à 16h30 sans goûter. Il est précisé que les enfants à 16h30 ont déjà goûté.
- Des enfants dont les parents ne sont pas présents à la descente du car à Bazoches et qui ont entre 5 et 10mn de retard peuvent-ils être mis en garderie et est-ce payant ?
- Des enfants déposés entre 5 et 15 mn à la garderie le matin avant de prendre le car, quel tarif ?

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

7h à 8h : 1.50 €	15h30 à 16h10 : 0.50 €
7h45 à 8h : 0.50 €	16h10 à 17h30 : 2.50 € goûter compris
8h à 9h : 1.50 €	17h30 à 19h : 1.50 €

Il est précisé que les enfants qui seront déposés à la garderie à 7h55 pour prendre le bus ne paieront pas la garderie.

Il est précisé que les enfants scolarisés à Bazoches qui seront déposés à la garderie entre 16h et 16h05 ne paieront pas la garderie.

PRECISE que le règlement sera mis à jour en conséquence

Lieu

Le Président informe le Conseil que l'effectif de garderie est monté à 29 le mardi de la rentrée et à 32 aujourd'hui.

M. Orth demande si on commence à travailler sur le projet d'un nouveau lieu.

Il est décidé de faire un point à la prochaine réunion pour voir l'évolution des effectifs

Le Président précise que sera créée lors du prochain conseil une commission pour travailler sur ce dossier.

VIII – Car scolaire

Le Président informe le Conseil que les horaires de transport scolaires ont pu être communiqués dès la confirmation des horaires de classe par l'Inspection.

Ces horaires sont faits en concertation avec le chauffeur de car qui connaît son temps de conduite et ils sont ajustés après la rentrée en fonction de la situation sur le terrain.

En l'occurrence, il a été prévu un arrêt à Bazoches le soir avant d'aller à Rozoy car il était possible que l'effectif soit supérieur au nombre de place assises dans le car. Cela n'a pas été le cas pendant 1 semaine. On a donc essayé de retirer cet arrêt afin de faire gagner du temps et de l'argent. Or, le jour même du retrait, le mardi, il se trouve que le car était complet. Donc, pour ne pas prendre le risque de laisser un enfant sur le bord de la route, l'arrêt a été remis en place dès le jeudi.

Il est précisé que les parents ont tout le mois de septembre pour s'adapter au niveau du transport et que la facturation sera faite à la suite d'un pointage exhaustif fait en octobre.

M. Dupuis demande si le chauffeur doit suivre une formation.

Il lui est répondu qu'il est à jour de ses formations.

M. Vaudin informe le Conseil qu'il a dû faire le gendarme sur le parking de l'école d'Ervauville car les parents ne respectent pas le circuit du car. Il a été installé des barrières de sécurité.

IX – Centre Musicaux Ruraux

Le Président informe le Conseil que du fait de l'ouverture de classe en maternelle, il conviendrait de rajouter du temps d'instruction musicale afin que chaque classe bénéficie du même nombre d'heures.

Le coût s'élève à 179.03 € TTC pour l'année.

Le Président rappelle que ces heures ne sont pas subventionnées par le Département.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de rajouter ce temps d'instruction musicale pour un montant de 179.03 € TTC

X – Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Micro-ondes

Le Président informe le Conseil que cette année a été mis en place un PAI avec une famille sur le temps de pause méridienne pour un enfant de maternelle. Les parents fournissent eux-mêmes le repas de leur enfant, mais le SIIS doit mettre à disposition un micro-ondes afin que l'enfant puisse manger chaud.

Le Président propose donc l'achat d'un micro-ondes pour la cantine d'Ervauville.

M. Dupuis informe le Conseil que la mairie de Bazoches en mettra un à disposition du SIIS.

Tarif

Le Président informe le Conseil qu'il serait nécessaire d'appliquer un tarif différent pour l'enfant qui utilise le service de cantine mais sans consommer le repas dans le cadre d'un PAI.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à 8 voix de ne pas faire payer la famille, 1 voix pour 1€, 2 voix pour 2 € et 1 abstention

XI – Questions diverses

1/ Abonnement internet

Le Président rappelle au Conseil que l'agent animateur de la garderie pouvait se rendre à l'école de Bazoches les lundi et mardi pendant 1 heure pour préparer ses activités sur internet. Ceci permettait d'économiser un abonnement internet.

Or, le directeur de l'école de Bazoches de cette année ne souhaite pas que l'agent vienne à l'école pour aller sur internet.

M. Dupuis propose de mettre à disposition de l'agent un ordinateur à la mairie de Bazoches. Il ira rencontrer l'animatrice pour voir quels sont ses besoins.

M. Orth précise qu'il peut aussi voir de son côté à la mairie de Foucherolles

2/ Ordinateur école maternelle

Le Président informe le Conseil que l'ordinateur des PSM ne fonctionne plus. Il conviendrait de le remplacer

Le Président informe le Conseil qu'il s'en occupe car il a une connaissance qui pourrait lui en fournir un gratuitement.

M. Orth rappelle aussi que chaque mairie peut faire une demande auprès du Département pour obtenir des ordinateurs qui sont mis au rebus mais en état de fonctionnement.

Il sera envoyé aux secrétaires un modèle de courrier pour que chaque mairie fasse sa demande hormis Bazoches qui ne rentre pas dans ce cadre car a une population trop élevée.

3/ Judo

Le Président informe le Conseil qu'il serait possible que des enfants aillent au judo de la garderie et soient remis en garderie après.

Le Président demande au Conseil s'il est d'accord sur le principe et de réfléchir sur la facturation.

Il est décidé de reporter le sujet si des cas concrets se présenteraient.

4/ Arbres

Le Président demande au maire de Bazoches de bien vouloir faire le nécessaire afin que les branches soient coupées en face du stade et sur la route entre Bazoches et Rozoy.

M. Dupuis répond que le nécessaire va être fait.

5/ Arrêt car scolaire

Le Président demande au maire de Bazoches de bien vouloir faire le nécessaire afin que le car puisse rentrer sur le parking sans être bloqué par le camion de l'entreprise car sinon elle est obligée de se garer sur la route et la descente des enfants ne se fait pas en toute sécurité.

M. Dupuis répond que le nécessaire a été fait.

6/ Manifestation

Le Président demande au maire de Bazoches de bien vouloir faire en sorte que, lors de manifestations sur sa commune, les routes ne soient pas bloquées avant le passage du car scolaire.

M. Dupuis en prend note.

7/ Participation transports scolaires

Le Président donne lecture au Conseil d'un courrier reçu du SIVU des transports scolaire de Ferrières nous demandant notre éventuelle participation totale ou partielle de la quote-part du coût des accompagnatrices pour des élèves qui vont dans les écoles de Ferrières. En 2017, la quote-part s'élevait à 400 € par enfant.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas donner de suite favorable à cette demande

8/ Surveillance de la qualité de l'air intérieur

La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants :

- les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies...) ;
- les centres de loisirs ;
- les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degrés (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées...).

Pour permettre aux établissements et aux collectivités de mettre en œuvre le nouveau dispositif, le gouvernement a décidé le report de sa mise en application au 1er janvier 2018 pour les premiers établissements concernés (accueils collectifs d'enfants de moins de 6 ans, écoles maternelles et écoles élémentaires).

Le dispositif réglementaire encadrant la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans ces établissements, comporte :

- une évaluation des moyens d'aération qui peut être effectuée par les services techniques de l'établissement ;
- la mise en œuvre, au choix :
 - ~ d'une campagne de mesures de polluants (formaldéhyde, benzène, CO₂ pour évaluer le confinement) par un organisme accrédité par le COFRAC, au titre du programme LAB REF 30 pour le prélèvement et/ou l'analyse de l'air.

En cas de dépassement des valeurs limites, il est demandé à l'établissement d'informer le Préfet et de mener des investigations pour identifier les causes de pollution et mettre en place les mesures correctives pérennes et adaptées. Le rapport de l'expertise devra être transmis au Préfet sous 15 jours après sa réception.

- ~ d'une autoévaluation de la qualité de l'air au moyen du guide pratique, permettant d'établir un plan d'action pour l'établissement. Ce guide pratique a pour but de fournir une aide opérationnelle aux différentes catégories d'intervenants dans les établissements qui accueillent des enfants (équipe de gestion, responsable des activités dans la pièce occupée, services techniques et personnel d'entretien) afin d'engager une démarche proactive et coordonnée d'amélioration de la qualité de l'air intérieur. Son utilisation vise à identifier rapidement des actions favorables à la qualité de l'air intérieur via des grilles d'autodiagnostic des pratiques observées et d'identification préliminaire des sources potentielles présentes dans ou autour de l'établissement

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce guide, il peut être conseillé aux établissements d'avoir recours à l'utilisation de kits de mesures permettant d'évaluer à titre indicatif l'exposition aux substances ciblées par le dispositif réglementaire.

Il est décidé de reporter le sujet et demandé à la secrétaire de se renseigner sur les tarifs

9/ Courrier de parents d'élèves

Le Président informe le Conseil d'un courrier reçu des certains parents d'élèves faisant état de leur mécontentement quant à la rentrée des classes et le manque d'information.

Un courrier sera adressé à tous les parents concernant la mise en place de cette rentrée.

10/ Fournitures scolaires

M. Vaudin informe le Conseil qu'il a eu une demande pour savoir pourquoi le montant attribué aux fournitures scolaires était passé de 31€ à 30€.

Le Président répond que cela est dû au fait qu'on est en restriction budgétaire et qu'il faut faire des économies mais que, par ailleurs, cette somme est plutôt supérieure à celle d'autres écoles.

11/ Rideaux de l'école maternelle et de la cantine

Mme Flour demande où en est le dossier concernant les rideaux à l'école maternelle et la cantine.

Les élus d'Ervauville répondent que le dossier est en attente d'accord de subvention.

12/ Conseil d'école

M. Dupuis informe le Conseil qu'on lui a annoncé qu'au conseil d'école il ne pouvait y avoir que 2 représentants du SIIS qui pouvaient y assister.

Suspension de séance à 21h05 afin de valider ce point
Reprise de séance à 21h07

Une réunion de bureau décidera qui y assistera en fonction du nombre de conseil d'écoles qu'il y aura cette année : un par école ou un commun pour trois écoles.

13/ Site internet

M. Dupuis demande où en est la mise à jour du site internet car il n'y a pas les bonnes informations.

Mme Carbonnelle répond qu'il s'agit du site de la commune de Rozoy et qu'il a été mis à jour en temps et en heures. Elle lui précise qu'il faut réactualiser la page pour avoir la bonne version mise à jour.

Elle précise également que si les autres communes souhaitent mettre les informations du SIIS sur le site de leur commune, elles peuvent s'adresser à la secrétaire qui les leur transmettra.

14/ Noël des enfants

M. Dupuis demande où en est le spectacle de Noël des enfants pour cette année.

Mme Carbonnelle répond qu'il a été retenu pour le vendredi 01 décembre à 20h à la salle des fêtes de Rozoy.

15/ Ouvrier de commune de Rozoy

M. Dupuis demande où en est la situation de l'ouvrier de commune de Rozoy.

Le Président répond qu'il est toujours en arrêt maladie, que son dossier est suivi par un conseiller municipal de la commune de Rozoy compétent en la matière qui est en relation avec la Juge d'Application des Peines et le Procureur.

16/ Rythmes scolaires

Mme Flour demande ce qu'il en est de la réforme des rythmes scolaires.

Le Président répond qu'il n'y a pas eu de modification cette rentrée car il était souhaitable de ne pas laisser les parents sans solution le mercredi matin puisque nous n'avions pas d'accueil possible.

Le projet d'un accueil le mercredi pour une journée complète ou un après-midi est en discussion avec la 3CBO car c'est l'intercommunalité qui doit porter ce projet afin d'obtenir le maximum d'aides possibles.

La séance est levée à 21 heures 30.

SIGNATURES DES PRÉSENTS

Jacques LASSOURY	Anne-Sophie CARBONNELLE	Nathalie FLOUR	Patrick ORTH
Michaël BRANGER	Arnaud CHARTON	Thierry DUPUIS	Patricia BROCHET
Nathalie VOLPI	Vanessa DEL MORAL représentée par Dominique VENIANT	Dominique VENIANT	Guy VAUDIN